



MINISTÈRE DES FINANCES. SECRETARIAT GÉNÉRAL. ANCIEN FONDS

1. Dénomination du producteur

Ministère des Finances. Secrétariat général – Ministerie van Financiën. Algemeen Secretariaat

2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

3. Dates extrêmes

1830-1932

4. Importance matérielle

804 art. (79,2 m.l.)

5. Histoire des archives

Les premiers transferts des archives du Ministère des Finances se sont échelonnés entre 1927 et 1948. Très peu d'informations subsistent quant à la manière dont ceux-ci furent effectués, mais selon toute vraisemblance, ils n'ont pas eu lieu dans des conditions optimales. En effet, le fonds est très hétérogène. A. Cosemans explique dans l'introduction de son inventaire que certaines séries sont par ailleurs incomplètes ou morcelées. Ces archives, qualifiées d'« ancien fonds », couvrent la période 1830-1932 pour une partie, et 1830-1922 pour l'autre. De manière générale, elles proviennent du Secrétariat général (SG), organe institué dès la création du Ministère des Finances en 1831 autour du Secrétaire général. Les responsabilités de cette administration s'étendent du budget et de la comptabilité à la gestion du personnel, du matériel et de la logistique, en passant par celle de la bibliothèque centrale. Les archives produites par le Secrétariat général reflètent la diversité de ses compétences. Elles abordent des sujets aussi divers que l'organisation du Département des Finances, la création de l'État belge, le règlement de l'ancienne dette belge, mais aussi les missions d'appui à l'Administration des Contributions directes et du Cadastre et à l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique - notamment quant à la cession de l'État indépendant du Congo à la Belgique, mais également aux banques, sociétés anonymes, compagnies d'assurance et sociétés de chemin de fer ainsi qu'aux comptes du Gouvernement établi au Havre durant la Première Guerre mondiale.

6. publicité

Fonds librement consultable.





7. Inventaires

COSEMANS A., *Ministère des Finances. Ancien fonds. Nos. 1-229, 404-614 (1830-1932)* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 73), Bruxelles, 1989 (URL fixe: http://search.arch.be/ead/BE-A0510_000380_002559_FRE).

COSEMANS A., *Ministère des Finances. Ancien fonds. Nos. 203-404 (1830-1914)* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 74), Bruxelles, 1989.

COSEMANS A., *Ministère des Finances. Ancien fonds. Nos. 615-804 (1914-1922)* (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 75), Bruxelles, 1989 (URL fixe: http://search.arch.be/ead/BE-A0510_000380_002501_FRE).

N.B. : Dans les notices du guide, les références renvoient au numéro de la boîte d'archives et non pas au numéro de la farde ou du dossier.